



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20260209-2026FEVDEL19-DE

Date de la convocation : 03 février 2026
Séance du Conseil Municipal : 9 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusés : Roger BRIAND donne pouvoir à Christophe HOGARD
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Fabrice ABRAHAM donne pouvoir à Hélène CHENAIS
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Secrétaire de séance : Angélique RICHARD

19. PARTICIPATION SYDEV – CONVENTION 2025.ECL.0712 – RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE RUE NEUVE ET RUE JEAN HUTEAU

Dans le cadre de la requalification de la rue Neuve et de la rue Jean Huteau, il s'avère nécessaire de réaliser conjointement la rénovation de l'éclairage public de ces deux rues.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de signer la convention 2025.ECL.0712 pour la réalisation de ces travaux d'éclairage public, représentant la participation suivante à verser au SYDEV :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base Participation	Taux de Participation	Montant de la participation	Imputation
Éclairage public						VOI-512-2041582-9010-RECU
Travaux neufs	41 874,00 €	50 249,00 €	41 874,00 €	70,00 %	29 312,00 €	
Rénovation	21 941,00 €	26 329,00 €	21 941,00 €	50,00 %	10 971,00 €	
TOTAL PARTICIPATION					40 283,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2026,

Vu le projet de convention 2025.ECL.0712 relatif aux modalités techniques et financières de travaux d'éclairage public ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 27 janvier 2026,

Vu le rapport de Christophe VERONNEAU,

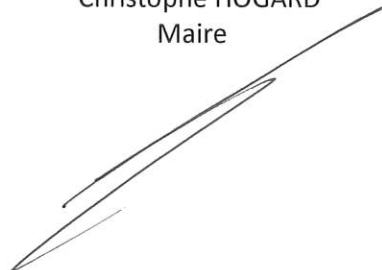
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la réalisation des travaux susmentionnés et le versement de la participation correspondante dont les crédits sont prévus au budget principal 2025 sur le compte VOI-512-2041582-9010-RECU
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les conventions correspondantes.

Angélique RICHARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 16 FEV. 2026

Publié électroniquement le : 16 FEV. 2026

Notifié le :